

Saint-Rémi-d'Amherst, le 9 mars 2015

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst tenue le 9^e jour du mois de mars 2015, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu
Ronald Robitaille

Daniel Lampron
Carole Cardinal - Martineau
Denise Charlebois

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Monsieur le conseiller Yves Duval est absent, son absence est motivée.

M. Bernard Davidson directeur général et secrétaire -trésorier et Mme Linda Proulx, secrétaire administrative sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : Quand rien n'est certain, tout est possible (Marguerite Drabble)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

Assemblée ordinaire du 9 mars 2015

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 9 février 2015
Résolutions numéros 23-15 à 40-15 inclusivement
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de février 2015
 - 4.01- Déboursés du 01/02/2015 au 28/02/2015, salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 183 449.32 \$
- 5- Correspondances
 - 5.01- Visite dans le cadre du maintien de l'inventaire – MRC
 - 5.02- Implantation de bornes interactives, suivi
 - 5.03- Forêt de proximité- article revue Quorum
 - 5.04- Opposition de la MRC des Vaudreuil-Soulanges à la méthode de facturation des coûts de la Sûreté du Québec
 - 5.05- Date des visites du Centre de récupération Tricentris
 - 5.06- Invitation à participer à la construction du livre bleu- Regroupement des Organismes de bassins versants du Québec

- 5.07- Société canadienne des postes - suivi
 - 5.08- Gestion des cours d'eau – Suivi du député de Jonquière
 - 5.09- Programme d'intervention en infrastructures routières locales. Inventaire du réseau local visé par le programme
 - 5.10- Invitation de la MRC pour participation au projet Je participe-édition 2015
 - 5.11- Décès de Mme Aldéa F. Dionne & de M. Marcel St-Laurent
- 6- Administration générale
- 6.01- Utilisation des services de dépôt à toute heure à la Caisse Populaire des Trois-Vallées
 - 6.02- Refinancement règlements d'emprunt 438-08 et 455-10
 - 6.03- Résolution pour préciser les modalités d'émission
 - 6.04- Pacte rural
 - 6.05- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Résolution pour reddition de comptes
 - 6.06- Appui Commission Scolaire des Laurentides – Fusion des commissions scolaires
 - 6.07- Consultation relativement à la modification des aires de desserte des écoles de demande d'appui et de La Conception
- 7- Sécurité publique
- 8- Travaux publics-voirie
- 9- Hygiène du milieu & environnement
- 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 10.01- Demande de dérogation mineure DM 07-2014 de Daniel Vandal, 405 chemin du Lac -Rognon. Démolition d'un bâtiment et reconstruction dans la bande de protection riveraine.
 - 10.02- Plan de développement touristique des Laurentides. Résolution autorisant le MTQ à installer les panneaux de signalisation touristique sur le territoire
- 11- Loisirs et culture
- 11-01 Résolution pour engagement de Patricia Caouette à titre de technicienne en Loisirs.
- 12- Histoire et patrimoine
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de question(s)

15- Levée de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- RÉS 41-15: RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en enlevant le point 6.07 et en ajoutant les points 8.01 et 10.03

Adoptée à la majorité

3- RÉS 42-15: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2015

Proposé par Mme la Conseillère Carole Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

Que le procès-verbal du 9 février 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 23-15 à 40-15 inclusivement.

Adoptée à la majorité

4- RÉS 43-15: DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil ratifie les déboursés du mois de février 2015, la rémunération du personnel et du conseil pour un montant total de 183 449.32\$

Adoptée à la majorité

5- CORRESPONDANCES

5.01 VISITE DANS LE CADRE DU MAINTIEN DE L'INVENTAIRE – MRC

La MRC des Laurentides avise que des inspecteurs munis de leur carte d'identité contenant leur signature et photographie visiteront les propriétés entre le mois de mars et la mi-juillet en prévision du dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal.

5.02 IMPLANTATION DE BORNES INTERACTIVES, SUIVI

La décision concernant le choix final de l'implantation des bornes a été reportée au conseil des maires du mois de mars. Deux bornes interactives sont prévues, une à Vendée et une à St-Rémi.

5.03 FORÊT DE PROXIMITÉ- ARTICLE REVUE QUORUM

Le maire, M. Bernard Lapointe nous fait un résumé d'un article de la revue Quorum concernant la forêt de proximité. Le ministre Laurent Lessard est convaincu d'être en mesure de présenter son orientation politique avant la fin de la session parlementaire.

5.04 RÉS 44-15 : OPPOSITION DE LA MRC DES VAUDREUIL-SOULANGES À LA MÉTHODE DE FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : OPPOSITION

CONSIDÉRANT le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50 % des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53 % à partir de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne rembourse pas, pour les municipalités locales payant plus de 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec, le différentiel entre ce 80 % et les 53 % des coûts fixés du Règlement;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges paie 111,10 % des coûts des services de la Sûreté du Québec pour la facturation 2014;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec envoie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges un trop-perçu (remboursement), soit une somme prévue en 2014 de six-millions-cinq-cent-quarante-huit-mille-neuf-cent-soixante-quatre dollars (6 548 964 \$) représentant le différentiel entre le pourcentage du calcul du partage de la facture (111,10 %) et le pourcentage du calcul du coût des services de la Sûreté du Québec de 80 %;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement ne rembourse pas le différentiel entre le 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et le pourcentage de la quote-part des municipalités établie selon le Règlement sur la somme payable (53 %), évaluée en 2014 pour la seule MRC de Vaudreuil-Soulanges à cinq-millions-six-cent-quatre-vingt-cinq-mille-trois-cent-soixante-et-un dollars (5 685 361 \$);

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années c'est une ponction de vingt-huit-millions-quatre-cent-vingt-six-mille-huit-cent-six dollars (28 426 806 \$) qui a été perçu à même l'assiette foncière des municipalités locales, sur les salaires des citoyens déjà imposés aux paliers fédéral et provincial, ce qui constitue une double imposition;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de la péréquation payée aux municipalités absorbant moins de 53 % des coûts des services de la Sûreté du Québec est payée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'autres municipalités qui sont victimes de ce système fiscal inique;

CONSIDÉRANT que de par ce mode de péréquation, par exemple en 2014, la MRC Bonaventure paie 18,69 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et la MRC de La Jacques-Cartier paie 122,62 % desdits coûts;

CONSIDÉRANT les représentations faites relatives à l'iniquité de la facturation de la Sûreté du Québec auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT l'état de non-avancement du dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu,

Que le conseil de la municipalité d'Amherst appui la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés, et ce rétroactivement;

que la facture des services de la Sûreté du Québec soit plafonnée à 53 % des coûts de la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités locales et que la péréquation pour permettre aux autres municipalités locales d'avoir accès aux mêmes services à moindres coûts soit faite au niveau provincial;

qu'une copie soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, à la députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois ainsi qu'à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols pour suivi du dossier;

qu'une copie soit envoyée à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui;

qu'une copie soit envoyée aux MRC payant 80 % des coûts ou plus, soit : la MRC La Jacques-Cartier, la MRC Memphrémagog, la MRC Les Pays-d'en-Haut et la MRC Les Laurentides;

Adoptée à la majorité

5.05 DATE DES VISITES DU CENTRE DE RÉCUPÉRATION TRICENTRIS

M. Daniel Beauchamp, directeur du service des travaux public participera à une visite au Centre Tricentris à Lachute afin de prendre connaissance des derniers développements dans ce centre de récupération. Les conseillers (ères) sont également invités à participer à cette rencontre prévue au cours du mois de mai prochain.

5.06 INVITATION À PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DU LIVRE BLEU- REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC

L'invitation sera remise aux organismes concernés : PROMA et autres OBV du territoire.

5.07 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES - SUIVI

Faisant suite à une résolution d'appui pour Poste Canada, nous avons reçu une lettre nous informant que notre correspondance sera acheminée au directeur-directeur général de Postes Canada afin de lui faire part de nos préoccupations.

5.08 GESTION DES COURS D'EAU – SUIVI DU DÉPUTÉ DE JONQUIÈRE

Nous avons reçu un accusé réception de notre correspondance destiné à Monsieur Sylvain Gaudreault, député de Jonquièrre et porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement concernant la gestion des cours d'eau.

**5.09 PROGRAMME D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES.
INVENTAIRE DU RÉSEAU LOCAL VISÉ PAR LE PROGRAMME**

Suite à une subvention prévue dans le cadre des infrastructures routières locales, un inventaire a été fait par la MRC des Laurentides pour les routes intra-municipales susceptibles de bénéficier de ces sommes selon les normes gouvernementales. Les chemins priorités par la municipalité sont de classe fonctionnelle Local 1, le chemin du Lac-de-la-Sucrierie et le chemin Gaudias-Côté Ouest.

5.10 RÉS 45-15 : INVITATION DE LA MRC POUR PARTICIPATION AU PROJET "JE PARTICIPE" ÉDITION 2015

CONSIDÉRANT notre intérêt dans la mise en valeur de la conservation de notre patrimoine;

CONSIDÉRANT différentes activités et ateliers proposés par la MRC des Laurentides;

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

De nommer Mme Denise Charlebois responsable de ce projet

Adoptée à la majorité

5.11 DÉCÈS DE MME ALDÉA F. DIONNE & DE M. MARCEL ST-LAURENT

Des lettres exprimant nos sympathies seront envoyées aux familles éprouvées. Mme Dionne a été enseignante au primaire pendant plusieurs années et M. St-Laurent a été pompier volontaire pendant quelques années.

6.04 RÉS 46-15 : PROJETS DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE nous devons soumettre un projet permettant d'améliorer la qualité de vie sur le territoire dans le cadre du Pacte rural 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale accordée est de 31 507\$ pour 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE ce montant correspond à 80% du budget puisque la municipalité doit déposer une mise de fond de 20%, représentant ainsi un budget total de 39 384\$

	Dépôt au plus tard le 27 mars 2015	Dépôt en septembre-octobre 2015	Total Pacte rural-volet municipal 2014-2015
Pacte rural	16 583 \$	14 924 \$	31 507 \$
Mise de fonds municipalité	4 146 \$	3 731 \$	7 877 \$
Total projets	20 729 \$	18 655 \$	39 384 \$

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil autorise le projet suivant à être déposé le 27 mars 2015 par le directeur général et secrétaire-trésorier Bernard Davidson;

Projet	\$
Bornes interactives	10 000 \$
Table et toilette sèche Rockway Vallée	3 000 \$
Terrain de balle	7 729 \$
Total	20 729 \$

Adoptée à la majorité

6.01 RÉS 47-15: UTILISATION DES SERVICES DE DÉPÔT TOUTE HEURE À LA CAISSE POPULAIRE DES TROIS-VALLÉES

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil autorise Mme Bernadette Ouellette à demander une carte débit permettant d'effectuer les dépôts à toute heure à la Caisse Populaire des Trois-Vallées.

Adoptée à la majorité

6.02 RÉS 48-15: REFINANCEMENT RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 438-08 ET 455-10, ADJUDICATION DES EMPRUNTS

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton d'Amherst accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 16 mars 2015 au montant de 393 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 438-08 et 455-10. Ce billet est émis au prix de **98,356** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

21 300 \$	1,75 %	16 mars 2016
21 800 \$	1,85 %	16 mars 2017
22 500 \$	1,95 %	16 mars 2018
23 100 \$	2,05 %	16 mars 2019
304 600 \$	2,15 %	16 mars 2020

Proposé par la conseillère Mme la conseillère Carole Martineau

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité

6.03 RÉS 49-15: RÉSOLUTION POUR PRÉCISER LES MODALITÉS D'ÉMISSION

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton d'Amherst souhaite emprunter par billet un montant total de 393 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$

438-08	162 400 \$
455-10	230 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Proposé par le conseiller Mme la conseillère Carole Martineau

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 393 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 438-08 et 455-10 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 16 mars 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	21 300 \$
2017	21 800 \$
2018	22 500 \$
2019	23 100 \$
2020	23 900 \$ (à payer en 2020)
2020	280 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Canton d'Amherst émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mars 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 438-08 et 455-10, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

6.05 RÉS 50-15: PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2014

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 23 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois et unanimement résolu,

QUE la municipalité d'Amherst informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet

8. TRAVAUX PUBLICS

8.01 PANNEAUX HALTE-ROUTIÈRE

Une lettre sera acheminée au MTQ pour les remercier pour l'installation des panneaux indiquant la halte routière sur la rue Amherst.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.01 RÉS 51-15 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 07-2014 DANIEL VANDAL

Les membres du conseil prennent connaissance de la dérogation mineure DM 07-2014 relativement à la démolition d'un bâtiment à 15m de la ligne naturelle des hautes eaux et à la reconstruction au même endroit au lieu du 20m requis;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être refusée puisque le propriétaire dispose de l'espace nécessaire pour se conformer à la réglementation. La parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du conseil,

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la demande de dérogation mineure DM 07-2014 soit refusée.

Adoptée à la majorité

10.02 RÉS 52-15: RÉSOLUTION PERMETTANT L'INSTALLATION DE PANNEAUX TOURISTIQUES – LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES

CONSIDÉRANT QUE Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été déposé et le tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la route traverse le territoire de la municipalité d'Amherst;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil accepte que les panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire par le ministère de Transports du Québec (MTQ), sur le tracé autorisé de la Route des Belles-Histoires;

Que le conseil s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

Adoptée à la majorité

CHANGEMENT DE ZONAGE POUR CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE

CONSIDÉRANT QU'elle pourrait être en conflits d'intérêts, Mme la conseillère Denise Charlebois qui est propriétaire de terrains dans les zones impliquées s'abstient de voter et de participer aux délibérations sur le prochain sujet.

10.03 RÉS 53-15 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 85-M ET LA MODIFICATION DE LA ZONE 84-R ET UNE PARTIE DE LA ZONE 88-R - RÉSOLUTION D'INTENTION

CONSIDÉRANT la demande de Messieurs Samuel et Richard Provost pour un changement de zonage dans le but de construire un quadruplex dans une zone (88-R) qui ne permet que la construction d'un triplex;

CONSIDÉRANT QUE les logements multifamiliaux sont en demande dans notre municipalité appelée à se développer dans un avenir rapproché et que ces dits logements devront se raccorder sur le réseau d'aqueduc selon les modalités de la municipalité, représentant ainsi un atout pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après discussions et analyses, le Comité consultatif d'urbanisme se montre favorable aux modifications;

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Qu'un projet de règlement de modification de zonage soit déposé lors d'une prochaine séance afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales de quatre (4) logements maximum et ce, en conformité avec le croquis préliminaire présenté par Mme la conseillère Carole Martineau.

Adoptée à la majorité

11-01 RÉS 54 -15: EMBAUCHE DE MME PATRICIA CAOUETTE À TITRE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale selon laquelle un/une technicienne en Loisirs serait embauché selon un contrat de travail qui débutera en mars 2015 et se terminera au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT avoir approuvé le contrat de travail signé par Mme Guylaine Maurice, directrice générale d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues, Mme Patricia Caouette a été la personne retenue;

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

D'embaucher Mme Patricia Caouette à titre de technicienne en Loisirs , le tout en conformité avec le contrat de travail présenté.

Adoptée à la majorité

15 RÉS 55-15: LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe, maire

Linda Proulx
Secrétaire administrative